



LA SARRACÉNIE

Bulletin de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue

Vol. 18 / No 1 / Printemps 2015

Mot du président

Michel Michaud

Bonjour chers et fidèles membres de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue (SGpB). Voici l'occasion de renouer les liens avec vous, de vous donner diverses nouvelles et de vous informer de l'avancement de nos dossiers majeurs que sont le projet de sentier sur trottoir de bois dans la tourbière et l'élaboration d'un programme éducatif pour l'accueil et les activités d'éducation des visiteurs.

Rappelons que la Ville de Lévis est responsable de la construction du sentier et des infrastructures connexes alors que la SGpB est l'organisme désigné pour l'animation des activités reliées au programme éducatif; un budget de fonctionnement devrait lui être octroyé par la Ville sur plusieurs années pour financer ses activités de façon durable. L'élaboration du programme éducatif ainsi que le budget requis pour l'élaboration détaillée de son contenu relève cependant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le projet de sentier a avancé rondement depuis le printemps 2014, des étapes très importantes ont été franchies, l'échéancier pour sa planification est respecté et sa construction est prévue à l'automne 2015. La SGpB a été très impliquée dans toutes les étapes de planification de ce projet. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les partenaires impliqués et j'y ai participé en compagnie de MM Benoît Bouffard et Yves Gagné. Nos commentaires, avis et recommandations ont été pris en compte dans l'élaboration de ce beau projet qui est maintenant à l'étape de finalisation des plans et des devis et des demandes d'autorisation environnementales auprès du MDDELCC.

Le tracé initial du projet a dû être réévalué et modifié (vous comprendrez pourquoi à la lecture de certains articles qui suivront), des corridors de tracés ont été étudiés en concertation avec tous les intervenants impliqués, plusieurs visites de terrains ont eu lieu en 2014 et d'autres inventaires ont été menés pour bonifier le tracé final. M. Benoît Bouffard et moi-même avons participé activement à ces visites et M. Yves Gagné s'est joint à nous lors des réunions de travail entre les partenaires. Nous sommes vraiment fiers de l'énorme travail accompli et de notre implication dans l'évolution du projet.



Photo : Yves Gagné

Le sentier dans sa totalité fait 1 065 m dont 800 m sur pieux : une plate-forme surélevée pour l'observation du paysage, une plate-forme et des bancs en fin de parcours du sentier et une passerelle suspendue pour franchir l'une des mares sont prévues.

Le projet de sentier vaudrait un numéro spécial de La Sarracénie, avec carte, photos, coupes-types du sentier et description détaillée, ce que nous projetons de faire.

Pour ce qui est du programme éducatif, déjà en 2013, les membres du conseil d'administration de la Société travaillaient à l'élaboration du document d'orientation du programme éducatif. Je remercie les membres du CA pour leur implication dans ce dossier, particulièrement Mme Virginie Laberge, qui s'est occupée de la rédaction finale du document d'orientation du programme éducatif que nous avons soumis au MDDELCC et à la Ville de Lévis.

Il y a quelques mois, à l'automne 2014, à la suite de démarches faites par la SGpB, le MDDELCC était sur le point d'engager une personne-ressource pour l'élaboration détaillée du programme éducatif. Le contrat était sur le point d'être signé, mais dans le contexte de restriction budgétaire du gouvernement, le budget et l'autorisation de procéder à l'engagement ont fait l'objet des coupures. Nous devons donc poursuivre très activement nos démarches auprès du MDDELCC sur la disponibilité du budget et l'engagement d'une personne-ressource pour l'élaboration détaillée du programme éducatif. Il est essentiel pour la SGpB que ce programme éducatif soit élaboré.

Pour la mise en œuvre d'un programme éducatif et le financement de nos activités, nous avons élaboré un budget détaillé sur 5 ans que nous avons présenté à la Ville de Lévis en 2014, mais cette demande budgétaire a été jugée trop élevée. La Ville nous a présenté une contre-proposition et nous demande de réduire considérablement le montant annuel que nous demandions. Nous devons réévaluer celle-ci et prendre position prochainement sur la présentation d'une nouvelle demande en 2015.

Enfin, je vous invite à prendre connaissance des nombreux articles de ce journal.

Bonne lecture

Michel Michaud, président

Survol de la Grande plée Bleue en ULM

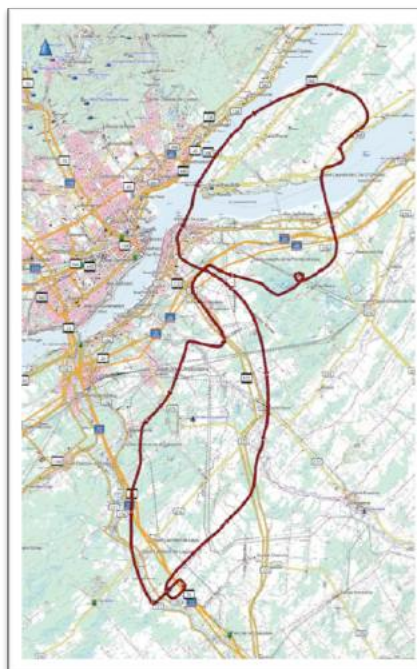
Louis Nadeau

L'automne dernier, j'ai eu la chance de faire un vol en ultra léger (ULM).

Un détour sur le plan de vol a été planifié de façon à survoler la Grande plée Bleue et, en particulier, la plate-forme de décontamination du site du CN. Sur le plan de vol, on peut distinguer deux petites boucles, l'une autour de l'aéroport de St-Lambert (notre point de départ) et l'autre autour de la plate-forme de décontamination du CN dans la partie est de la tourbière.

Durant le vol, plusieurs photos ont été prises avec un appareil photo de type Canon T3. Les photos ont été prises entre des altitudes de 100 et de 800 m, à une vitesse moyenne 97 km/h.

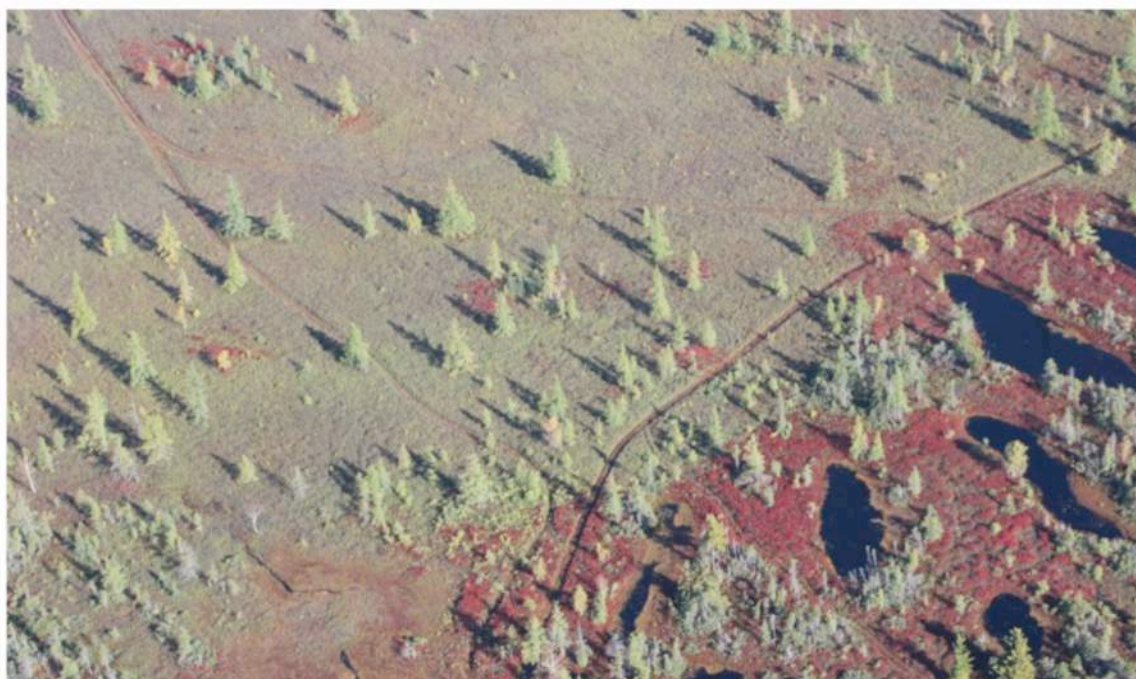
Merci au pilote Franc Hauselmann





Mares et couleurs automnales

Photo : Louis Nadeau



Cicatrices dans la tourbière causées par le passage de VTT

Photo : Louis Nadeau



Plate-forme de décontamination du site du CN

Photo : Louis Nadeau

Le site de décontamination du CN

Benoît Bouffard

À la suite du déraillement de dix-huit wagons de l'Ultratrain et du déversement de 200 000 litres d'essence et de diesel survenus dans la Grande plée Bleue, le 17 août 2004, le CN a tardé à compléter la décontamination du site.

Rapports du BST (Bureau de la Sécurité des Transports):

<http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/rail/2004/r04q0040/r04q0040.asp>

<http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/rail/1999/r99q0019/r99q0019.asp>



Photo : Benoît Bouffard

À la suite de pressions exercées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (maintenant MDDELCC) et par la Ville de Lévis, le CN a confié le mandat de restauration finale du site à la firme Golder Associés Ltée.

J'ai pu participer à la visite de ce chantier les 18 juin et 16 septembre 2014.

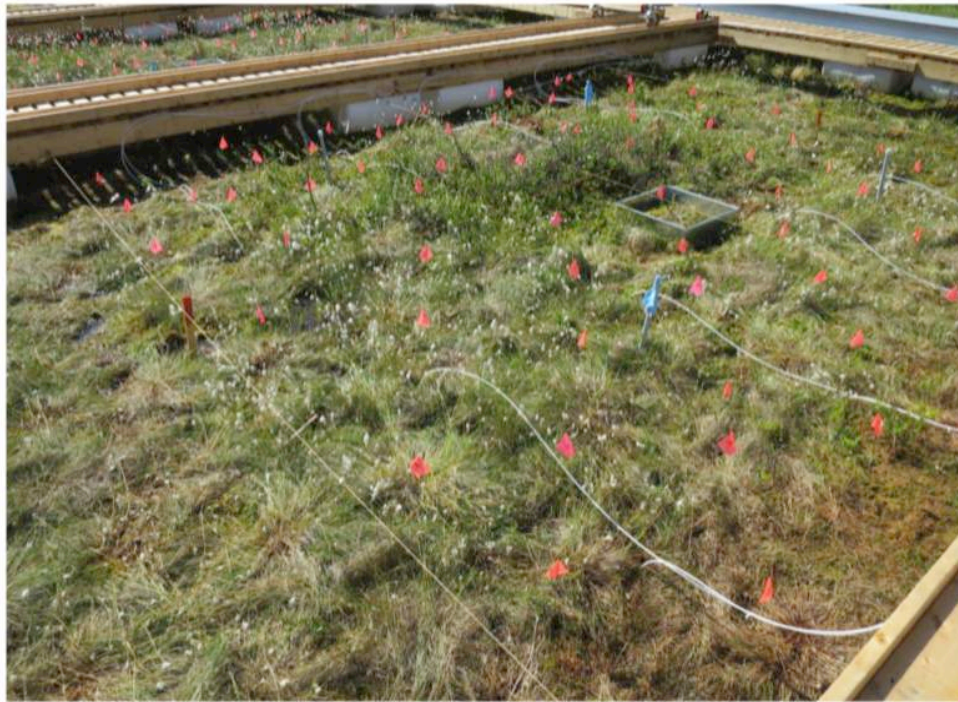
En raison de la nature de la tourbe, les produits pétroliers ont été contenus dans une zone limitée. Au fil des ans, la revégétation s'est bien faite en surface du côté ouest de la voie ferrée.



Photos : Benoît Bouffard

L'intervention consiste à injecter de l'air sous la surface dans la partie de la tourbe qui a retenu les produits pétroliers non récupérés pour en activer le processus d'élimination. Des quais flottants et des ponts roulants ont été installés pour permettre la prise des relevés et un panneau solaire alimente le système de pompage de l'air.





Photos : Benoît Bouffard

Du côté est de la voie ferrée, on a retiré la terre contaminée en surface et on y a épandu des morceaux de sphaigne et de la paille et ensuite replanté des arbustes.



Article du Journal *Le Soleil*, le 6 octobre 2013 :

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201310/05/01-4696953-deraillement-de-lultratrain-en-2004-le-cn-tarde-a-nettoyer.php>

Enlisement d'une foreuse

Michel Michaud

Une étude géotechnique, basée sur des données de sondage sur le terrain doit être réalisée avant la construction du sentier éducatif dans la tourbière pour connaître la profondeur et la résistance du dépôt de tourbe.

La Ville de Lévis a donc mandaté une firme à la fin de l'hiver 2014 pour la réalisation de cette étude qui prévoyait cinq sondages le long du tracé projeté du sentier éducatif. Les travaux devaient durer une semaine et être effectués en mars 2014. Cela ne s'est cependant pas du tout déroulé comme prévu.

La SGpB n'a pas été consultée ni avisée de ces travaux et le MDDELCC a donné l'accord à la Ville de Lévis pour leur réalisation sans avoir au préalable exigé un plan de sondage, validé la méthode de travail de la firme, examiné les impacts possibles, ni convenu d'une supervision des travaux et d'un suivi de ceux-ci. Bref, il y a eu un manque flagrant de communication et planification adéquate de ces travaux; si la SGpB avait été informée au préalable de ce qui allait se passer, nous serions intervenus pour empêcher ces travaux tels qu'ils étaient prévus. Le contrat a été octroyé sans que nous ne soyons consultés.

Les travaux ont été prévus avec une foreuse sur chenille, un immense équipement beaucoup trop lourd, alors qu'en mars, on était déjà tard en saison et que le sol n'était gelé qu'en surface sous la neige, la neige ayant l'effet d'un isolant et la tourbe n'étant pas gelée en profondeur.

Ce qui devait arriver arriva. Le 11 mars au matin, lorsque la foreuse s'est engagée en dehors du sentier existant, elle a dévié de son trajet près de la première mare rencontrée, elle a défoncé le couvert de neige, la faible profondeur de glace sur la mare a cédé, la foreuse a coulé presque entièrement et le conducteur a failli se noyer.

Il s'en est suivi une cascade de dommages causés par les nombreuses tentatives de sortir cet engin de la mare. La compagnie a utilisé une pelle mécanique en après-midi du 11 mars pour tirer la foreuse avec des câbles mais ceux-ci se sont cassés. Les ouvriers ont recommencé le lendemain matin avec des câbles plus gros et avec des poteaux de téléphone amenés sur place pour dégager la machinerie de la mare. La dameuse du Club Autoneige Ville-Marie a aussi été amenée sur place pour aider à sortir la foreuse de la mare. Toutes ces opérations ont entraîné le piétinement d'arbres et d'arbustes sur un rayon de plusieurs dizaines de mètres en plus de la perturbation de la mare, du dépôt de tourbe et de la végétation. Les amoncellements de glace et de tourbe sur plusieurs mètres d'épaisseurs et l'état de la mare et de la végétation faisaient du secteur une zone dévastée.

Après avoir appris l'incident, je me suis rendu sur place le lendemain matin. L'inspecteur de la Direction régionale Chaudière-Appalaches du MDDELCC était sur les lieux et les ouvriers de la firme s'affairaient à sortir la chenille de la mare, ce qui fut fait en fin d'avant-midi. Un représentant de la Ville était aussi sur place en avant-midi. L'après-midi, deux techniciens de la Ville de Lévis se sont aussi rendus sur les lieux pour échantillonner l'eau de la mare afin de vérifier la présence d'hydrocarbure. J'ai quitté les lieux en fin d'après-midi après avoir pris des photos et discuté avec l'inspecteur du MDDELCC sur les suites à donner par la Direction régionale.



Photo : Ville de Lévis



Photo : Ville de Lévis



Photo : Ville de Lévis



Photo : Courtoisie



Photo : Courtoisie

Le lendemain de ma visite, j'ai envoyé un courriel au responsable du dossier de la réserve écologique au MDDELCC et à tous les intervenants concernés pour faire part de mes constats et pour poser des questions. J'ai consulté des spécialistes en sondages géotechniques au ministère des Transports du Québec (MTQ) et j'ai démontré dans mon courriel qu'on ne fait pas de sondages dans les tourbières avec un tel engin, peu importe la saison et dans n'importe quel type de tourbière.

Il faut prendre énormément de précautions pour les sondages dans les tourbières. Ceux-ci se font avec des équipements légers et avec des techniques manuelles, soit des tarières à auges ou une tarière portative motorisée sur un trépied. Bref, j'ai fourni le « Guide pour l'étude et la construction de remblais routier sur les tourbières » (MTQ, Septembre 2012) dans lequel à la section 4,2 on stipule clairement l'outillage approprié à utiliser dans une tourbière.

Des questions ont aussi été posées à la Ville de Lévis par le MDDELCC afin de mieux comprendre la chaîne des événements et d'établir le niveau de responsabilités des intervenants. La Ville a admis sa part de responsabilité et s'est engagée à défrayer les coûts de la restauration du site.

Pour notre part, cet événement a entraîné une remise en question du tracé du sentier éducatif car il n'y a plus aucun intérêt à passer à cet endroit et même à l'apercevoir à partir d'un tracé modifié. Les communications entre les intervenants ont aussi complètement changé pour le mieux depuis. La SGpB est informée et est consultée à toutes les étapes des décisions prises par la Ville et par le MDDELCC concernant tous les aspects du dossier de la SGpB. Nos avis et nos recommandations sont pris en compte.

Une autre campagne de sondage géotechnique a été planifiée Elle s'est réalisée en novembre 2014 et la SGpB a donné son avis sur le choix de la firme, a validé le plan de sondage, a recommandé la méthode de travail et la proposition de la firme et a fait les recommandations appropriées à la Ville de Lévis. La firme avait son spécialiste en environnement pour superviser les travaux sur place pendant toute leur durée. Il n'a y pas eu d'utilisation de machinerie, même pas de VTT, et tout le matériel a été transporté à pied.

Événements post-crise : Restauration de la mare

Virginie Laberge

L'enlèvement de la foreuse près de la première mare en marge du tracé originel du sentier a laissé une cicatrice dans le paysage de la Grande plée Bleue et a marqué les mémoires des témoins de l'incident. Considérant l'ampleur des dégâts, un plan de restauration du site a été demandé par la direction de l'écologie et de la conservation du MDDELCC à la Ville de Lévis, responsable du forage ayant tourné au désastre. Ce plan comprenait une vérification de la contamination de la mare de même qu'une remise en état des lieux.

Toute la première partie du tracé originel du sentier, de la piste de VTT jusqu'à la mare perturbée, avait en effet été affectée de diverses façons sur une surface totalisant 700 m². Les allers et retours de la machinerie, incluant les pelles mécaniques dépêchées sur place pour sortir la foreuse embourbée, avaient causés des dommages visibles aux arbres le long du chemin menant de la piste de VTT à la mare. Plusieurs des arbres, en majorité des épinettes noires et des mélèzes, étaient à demi arrachés, étêtés ou blessés. Des arbres ont également été abattus lors des tentatives de sauvetage de la foreuse : des billots utilisés comme plate-forme de roulement en bordure de la mare avaient été laissés au sol. Un autre secteur avait été élagué à environ 1,5m de hauteur et était jonché de troncs laissés sur place et d'arbres déracinés.

Cependant, la majorité des dommages majeurs concernaient davantage les abords de la mare : des ornières avaient été créées lors du retrait de la foreuse, et on voyait des zones complètement dénudées où la partie vivante de la couche de sphaigne était arrachée. Le tapis flottant en bordure de la mare semblait en grande partie détruit lors de la visite du printemps : des troncs flottaient dans la mare, des nénuphars avaient été arrachés et des parties de machinerie et des chaînes avaient même été laissées sur place. De plus, du sol tourbeux avait été excavé de la mare et déposé en monticules informes aux abords de celle-ci. Jusqu'au début du mois de juin, ces impacts étaient des plus visibles et sautaient aux yeux des visiteurs venus constater les dégâts.

La firme Écogénie a donc été mandatée par la Ville de Lévis pour aller évaluer la situation et suggérer des options de restauration pour répondre aux problématiques observées. Les mesures d'interventions ont été élaborées dans le souci de causer le minimum d'impacts négatifs sur le milieu pour un maximum d'effets positifs anticipés. Les travaux suggérés étaient minimalistes et visaient avant tout à stabiliser le substrat de tourbe exposé près de la mare et à accélérer la reprise végétale de cette section de tourbière afin de restaurer au mieux ses fonctions écologiques. Les plans conçus ont reçu l'aval de la Ville de Lévis et de la direction de l'écologie et de la conservation du MDDELCC, et les travaux ont débuté en septembre. À cette période où la nappe phréatique est la plus basse, la faible humidité du substrat a permis de circuler plus facilement à proximité des mares sans perturber davantage le secteur.



Photo : Virginie Laberge

Les travaux ont été réalisés en grande partie manuellement pour prévenir les impacts supplémentaires sur le milieu. Dans la même optique, des panneaux de contreplaqué ont été disposés sur la piste de VTT existante et sur la quasi-totalité de la distance la séparant de la mare. Ces panneaux ont servi de voie de passage au VTT avec petite remorque qui a dû circuler sur le site lors de la restauration.

Les travaux ont débuté par un rabattage des arbres endommagés jusqu'au sol. De plus, les arbres utilisés comme pont-levier ont été débités en sections pour faciliter leur transport hors site.



Photo : Virginie Laberge

Le nettoyage du site a ensuite pu commencer. Les travaux ont consisté majoritairement à évacuer du site les amas de troncs et de branches laissés sur place et à étaler autant que possible les gros amas de tourbe excavés et de sphaignes. Des arbustes et des plantes herbacées ont été plantés en petits massifs dispersés sur les surfaces dénudées à la suite du nettoyage des lieux. Les espèces choisies étaient représentatives de l'habitat environnant, tels que de l'Aronia melanocarpa, le Kalmia à feuilles étroites et la Calamagrostide du Canada. En ce qui concerne le couvert arbustif et herbacé, il est intéressant de noter que le pouvoir de régénération naturel d'une tourbière est surprenant : ainsi, les dégâts observés au printemps et au début de l'été étaient bien moins apparents en fin de saison. Si une telle restauration était à refaire, les arbustes et herbacées plantés près de la mare ne seraient pas prévus au plan puisque plusieurs buissons d'éricacées ont repris rapidement forme d'eux-mêmes au cours de la saison.



Photo : Virginie Laberge

Aux abords immédiats de la mare, la tourbe a été stabilisée par la technique de transfert muscinal développée par le Groupe de recherche en écologie des tourbières (Gret) de l'Université Laval. Cette opération était nécessaire pour prévenir l'aggravation de l'érosion à cet endroit. De la sphaigne vivante, récoltée à la tourbière de Premier Tech à Saint-Henri, a été étendue sur la tourbe égalisée et recouverte d'un léger matelas de paille qui maintient l'humidité au sol. L'effet visuel peut surprendre ceux qui ne sont pas habitués à voir des tourbières récemment restaurées, mais il faut savoir que cette paille se décompose rapidement et disparaît en général à l'intérieur de trois ans.



Photo : Virginie Laberge

Enfin et afin de minimiser l'empreinte visuelle du passage de la foreuse et de la machinerie de secours, des arbres ont été replantés dans la trouée créée menant à la mare. Les mêmes essences retrouvées en tourbière ont été choisies et un gros calibre a été recommandé pour que les arbres plantés jouent leur rôle d'écran visuel le plus tôt possible.



Photo : Virginie Laberge

Quant au niveau de contamination de la mare, il a été vérifié à trois reprises par un représentant du MDDELCC et par la Ville de Lévis puisqu'un voile irisé, signe de la présence d'hydrocarbures, flottait en surface après l'enlèvement de la foreuse. Des échantillons d'eau ont donc été récoltés le jour de l'accident, le lendemain et un mois après les tristes événements. Le niveau de contamination aux HAP (hydrocarbures) était supérieur au seuil autorisé le jour de l'incident et la semaine suivante. Les analyses ont cependant montré que les niveaux étaient revenus à la normale par la suite, les HAP volatils s'étant fort probablement dégradés. Les derniers résultats normaux de contamination obtenus n'ont pas incité Écogénie à recommander une analyse subséquente auprès de la Ville de Lévis.

Il restera un suivi à réaliser au début de l'été 2015 pour vérifier si la végétation autour de la mare continue de reprendre de la vigueur, si les arbres ont survécu à l'hiver et si les sphaignes réintroduites près de la mare sont demeurées en place.

Espérons que cet incident soit le dernier à survenir dans ce territoire protégé !

Les excursions de la Grande plée Bleue en 2014

Michel Michaud

En 2014, quatre excursions ont été organisées dans la tourbière par la SGpB, dont l'une par Mme Natacha Fontaine, dans le cadre des activités des 24 heures de science. L'excursion de découverte de la Grand plée Bleue qui devait avoir lieu le samedi 10 mai 2014 dans le cadre des activités de la 9^e édition des 24 heures de science a cependant été annulée à cause de la pluie et remise au samedi 22 juin.

- 10 mai 2014 : 24 heures de science (annulée)
- 30 mai 2014 : avec l'École Le Bac
- 22 juin 2014 : avec Mme Martine Lapointe
- 25 octobre 2014

L'excursion du 30 mai 2014 a été organisée pour 23 élèves de l'école Le Bac, de Saint-Lambert-de-Lauzon, à la demande de leur professeure, Mme Caroline Carrier. Ces élèves de 3^e, 4^e et 5^e années sont engagés dans leur école dans des actions de protection de l'environnement. Les guides pour cette excursion étaient Mme Natacha Fontaine, et MM Benoît Bouffard et Michel Michaud. L'excursion s'est très bien déroulée par une belle journée; elle s'est terminée sur l'heure du midi et a été très appréciée par les élèves et leur éducatrice. Ce fut une activité très enrichissante pour eux et cela confirme de nouveau l'intérêt d'inclure cette clientèle dans notre programme éducatif pour la tourbière.



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard

Le dimanche 22 juin 2014, l'excursion a été principalement guidée par Mme Martine Lapointe, auteure du livre «Plantes de milieux humides et de bord de mer du Québec et des maritimes» publié aux éditions Michel Quintin. Plus de trente personnes ont participé à cette excursion lors de cette belle journée et elles ont aussi eu l'occasion de se procurer sur place un exemplaire du livre de Mme Lapointe. La SGpB a d'ailleurs fait le tirage d'un exemplaire de cet ouvrage comme prix de présence. Pour ceux et celles qui sont intéressés par le livre, voir le lien :

<http://editionsmichelquintin.ca/livre/plantes-des-milieux-humides-et-de-bord-de-mer-du-quebec-et-des-maritimes-souple>

Madame Lapointe œuvre dans le domaine de la recherche universitaire et de l'enseignement en foresterie depuis plus de 20 ans. Elle est membre de FloraQuebeca depuis de nombreuses années et elle a été une collaboratrice de la première heure de la Flore des bryophytes du Québec-Labrador.

Je remercie les représentants de la SGpB, dont M. Cillian Breathnach, et les autres guides qui étaient aussi présents et qui ont contribué au succès de cette excursion.



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard



Photo : Benoît Bouffard

Sondages réalisés dans la Grande plée Bleue

Michel Michaud

Une firme spécialisée a été mandatée par la Ville de Lévis pour réaliser des sondages géotechniques le long du tracé du projet de sentier sur pieux. Ces travaux de sondage consistent à faire pénétrer une tige dans le dépôt de tourbe pour en mesurer la profondeur.

Cette information est essentielle afin de planifier la profondeur requise d'enfoncement pour les pieux hélix sur lesquels reposera la plate forme de bois du sentier à construire et à préciser les coûts à prévoir. Un total de 12 sondages a été réalisé le long du tracé final du sentier à construire. Un plan de sondage a été établi au préalable et validé par le MDDELCC et la SGpB. Les travaux ont débutés le 18 novembre 2014 et se sont étendus sur deux semaines.



Photo : Benoît Bouffard

Ces travaux ont été effectués selon une méthode manuelle, c'est-à-dire à l'aide d'une foreuse portative à moteur et d'un trépied métallique, tel que l'avait recommandé la SGpB à la Ville de Lévis et au MDDELCC à la suite de l'événement d'enlèvement d'une foreuse sur chenille dans la tourbière le 11 mars 2014.

Une visite conjointe de représentants de la firme, de la SGpB et du MDDELCC a été faite la mardi 18 novembre 2014 pour encadrer le démarrage et assurer le bon déroulement des travaux. À cette occasion, des représentants de la Direction régionale Chaudière-Appalaches du MDDELCC ont fait des prélèvements dans une mare pour vérifier une potentielle résurgence d'eau. D'autres visites subséquentes ont eu lieu par des spécialistes en environnement au cours de la réalisation des travaux et une autre a été effectuée à la fin des travaux.



Photo : Benoît Bouffard

La réalisation de ces travaux en hiver a permis de profiter du sol gelé en surface, ce qui facilite le déplacement du matériel et minimise l'impact du piétinement sur la sphaigne et le dépôt de tourbe. Les travaux se sont très bien déroulés à la satisfaction de tous les intervenants concernés.

Installation d'affiches dans la Grande plée Bleue

Michel Michaud

À l'été 2013, un membre de la SGpB m'alertait de possibles activités de braconnage et de chasse dans la tourbière et nous indiquait la présence d'au moins une cache de chasseur aux limites de la tourbière. Nous avons donc alerté le MDDELCC et posé des questions. En réponse, le MDDELCC nous a indiqué qu'il n'y a aucun contrôle ou interdiction possible de la chasse dans la tourbière, le territoire étant public, car il n'a aucun statut légal de conservation tant que la réserve écologique n'est pas légalement constituée. Pour ce qui est du braconnage, il faut vraiment se lever de bonne heure... et avoir toutes sortes de preuves irréfutables pour penser seulement que le MDDELCC pourrait pouvoir intervenir et identifier des responsables.

Cette démarche a quand même incité le MDDELCC à procéder à une tournée d'inspection de la tourbière et des pourtours de celle-ci dans les limites de la future réserve écologique afin d'investiguer les occupations du territoire et les installations sur les terrains dont il est devenu propriétaire et éventuellement, contrôler les accès à la tourbière. Ces inspections du territoire ont eu lieu en juin et en septembre 2014 et sont l'équivalent d'environ deux semaines de terrains par deux employés du MDDELCC. En plus de permettre la localisation de plusieurs autres accès et chemins menant à la tourbière. Cette tournée du territoire amené à toutes sorte de découvertes inédites : en plus de caches, une roulotte et une carcasse de VTT.



Photos : Courtoisie

Cela a été l'occasion pour le MDDELCC d'installer des panneaux d'interdiction de passage des véhicules motorisés sur le terrain. Le sentier de VTT existant que nous empruntons habituellement pour nos excursions dans la tourbière a aussi été balisé avec ces pancartes à plusieurs endroits. Le secteur qui a fait l'objet d'un projet de blocage d'un fossé de drainage et le sentier qui y mène a aussi été balisé de la même façon avec ces pancartes.

Lors de la visite de contrôle effectuée le 18 novembre 2014 lors de la réalisation des travaux de sondages, nous avons constaté que les pancartes sont toujours en place le long du sentier de VTT et le long d'accès en bordure du canal de drainage qui longe la limite sud de la future aire protégée. Donc, lors de nos prochaines excursions dans la tourbière, vous aurez l'occasion de visualiser ces pancartes.

Inventaire floristique le long du sentier éducatif projeté de la Réserve écologique de la Grande-Plée-Bleue¹

Michel Michaud

À l'été 2014, le Bureau d'écologie appliquée (BEC) a été mandaté par la Ville de Lévis pour réaliser un inventaire floristique le long du sentier éducatif projeté afin de vérifier la présence d'espèces floristiques à risque, tant bryophytes que vasculaires. La SGpB, la Ville de Lévis et le MDDELCC veulent s'assurer de préserver les éléments sensibles aux abords d'un sentier éducatif qui sera créé dans la future Réserve écologique de la Grande-Plée-Bleue.

L'inventaire de terrain a été effectué le 29 juillet 2014 par Mmes Annie Lebel, biologiste, et Hélène Gilbert, M.Sc., botaniste-écologiste. MM Benoît Bouffard et Michel Michaud, de la SGpB, étaient présent lors de ces travaux d'inventaire, de même que des représentants du MDDELCC et de la Ville de Lévis, afin de parcourir le tracé du sentier éducatif en compagnie des spécialistes du BEC et de prévoir les principaux aspects à prendre en compte lors de la conception et la construction du sentier en ce qui concerne les espèces floristiques.

La méthode utilisée a consisté à parcourir en entier le sentier éducatif projeté et à y répertorier les espèces floristiques présentes lors de la journée du 29 juillet 2014. Les éléments d'intérêt (points d'observation) ont été pointés à l'aide d'un GPS, cartographiés le long du tracé du sentier et documentés pour référence ultérieure. Pour les bryophytes et lichens, différents échantillons ont été récoltés tout au long du tracé. Les identifications ont été réalisées ultérieurement en laboratoire.

Une liste des plantes vasculaires observées (dix-neuf espèces) le long du tracé du sentier a été réalisée à la suite de cette visite de terrain. De plus, une liste des bryophytes et lichens identifiés d'après les récoltes effectuées aux points d'observation est aussi incluse au rapport. Le rapport final a été produit le 18 décembre 2014 et a été rédigé par Mmes Annie Lebel et Audrey Lachance du BEA.

Les résultats du rapport révèlent qu'aucune plante vasculaire menacée, vulnérable ou susceptible de l'être n'a été observée sur le tracé proposé du futur sentier éducatif. Toutefois, l'utriculaire à scapes géminés (*Utricularia geminiscapa*) a été observée à trois endroits dans les mares situées à proximité du sentier dans la partie minérotrophe de la tourbière. Cette espèce figure sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du MDDELCC. L'utriculaire à scapes géminés a été observée uniquement à des endroits où l'eau circulait librement. Il s'agit d'une mare d'une assez grande superficie à proximité du sentier projeté où il semble y avoir une résurgence qui amènerait de l'eau souterraine à une extrémité de la mare. C'est pourquoi des échantillonnages d'eau ont été prélevés dans cette mare par des représentants du MDDELCC lors de la visite terrain du 18 novembre dernier pour le démarrage de travaux de sondages. Des précautions devront donc être prises, principalement lors de la phase de construction du sentier, afin d'éviter d'entraver la libre circulation de l'eau et d'altérer les conditions propices à l'implantation de l'espèce. Elle couvrirait une superficie de quelques mètres carrés aux différents endroits.

La listère australe (*Listera australis*) n'a pas été observée lors de l'inventaire terrain, alors que la platanthère à gorge frangée (*Platanthera blephariglottis*) a été observée abondamment sur le site. Bien qu'elle soit sans statut depuis 2013, cette orchidée demeure d'intérêt étant donné sa grande beauté et puisqu'il s'agit d'une espèce indicatrice de l'intégrité des tourbières ombrotrophes.

Enfin, le rapport nous indique qu'aucune espèce de bryophytes ou de lichens récoltés ne possède un statut particulier de protection. Selon la littérature consultée par les experts du BEA, aucune espèce à statut n'est présente dans le secteur de la Grande plée Bleue. Le rapport confirme que le tracé du sentier permet d'observer différents stades d'évolution des mares en plus de présenter des particularités très intéressantes à mettre en valeur au niveau floristique dans le cadre de l'interprétation du site à des fins éducatives.

Pour ceux et celles qui voudraient en savoir plus sur cette entreprise coopérative, je vous invite à consulter le lien web ci-joint : <http://www.coop-ecologie.com/>

¹ Un petit rappel de la toponymie officielle de la réserve écologique, où le nom de la tourbière comprend des majuscules et des traits d'union.

ADHÉSION / RENOUELEMENT

Je désire, par la présente, - _____ adhérer

- _____ renouveler mon adhésion

à la **Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue**
pour l'année **2015-2016** (1er septembre 2015 au 31 août 2016).

Nom

Adresse

Code postal Téléphone (.....)

Courriel

_____ Contribution, \$10,00

No d'organisme de charité: 89146-9769-RR0001

Veuillez libeller votre chèque au nom de la **Société de la Grande plée Bleue**.

Retourner à : Société de la Grande plée Bleue, C.P. 153, Lévis (Québec), G6V 6N8

ADHÉSION / RENOUELEMENT

Je désire, par la présente, - _____ adhérer

- _____ renouveler mon adhésion

à la **Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue**
pour l'année **2015-2016** (1er septembre 2015 au 31 août 2016).

Nom

Adresse

Code postal Téléphone (.....)

Courriel

_____ Contribution, \$10,00

No d'organisme de charité: 89146-9769-RR0001

Veuillez libeller votre chèque au nom de la **Société de la Grande plée Bleue**.

Retourner à : Société de la Grande plée Bleue, C.P. 153, Lévis (Québec), G6V 6N8

